

Tarifs de prise en charge des actions de DPC "guichet" 2022

- Votre droit de tirage est de 21h par an.
- Actions de DPC maîtrise de stage universitaire hors quota : modalités de prise en charge en attente de la publication de l'arrêté ministériel relatif à la formation à l'accueil, à l'encadrement et à l'évaluation d'un étudiant de deuxième ou troisième cycle des études de médecine pour l'agrément des praticiens maîtres de stage des universités.

L'Agence nationale du DPC ne prend pas en charge les actions de DPC d'une durée inférieure à 3h.

01 Pour la participation à **une action de formation continue présentielle ou en classe virtuelle**

Indemnisation versée au médecin
45 € / h

Frais pédagogiques versés à l'ODPC	
Durée d'action [3h;6h]	Durée d'action + de 7h
47,50 € / h	95 € / h

02 Pour la participation à **une action de formation continue non présentielle**

Indemnisation versée au médecin
22,50 € / h

Frais pédagogiques versés à l'ODPC
70 € / h

03 Pour la participation à **une action de formation continue mixte**

Indemnisation versée au médecin	
Présentiel & classe virtuelle	Non présentiel
45 € / h	22,50 € / h

Frais pédagogiques versés à l'ODPC			
Durée d'action [3h;6h]		Durée d'action + de 7h	
Présentiel & classe virtuelle	Non présentiel	Présentiel & classe virtuelle	Non présentiel
47,50 € / h	70 € / h	95 € / h	70 € / h

04 Pour la participation à **une action d'évaluation des pratiques professionnelles, de gestion des risques ou un programme intégré**

Indemnisation versée au médecin
45 € / h

Frais pédagogiques versés à l'ODPC
104,50 € / h

Pour plus d'informations sur les règles de prise en charge des professionnels de santé, [cliquez ici](#).